

LIVRET D'ACCUEIL

2022

**CHARLES
LEMAÎTRE**

3 - 5 ANS

**OLIVIER
BASSELIN**

6 - 10 ANS
11 - 17 ANS

MJC VIRE NORMANDIE
1 RUE DES HALLES
14 500 VIRE NORMANDIE

02 31 66 35 10



SOMMAIRE

Présentation générale / Lieux d'implantation et contacts	page 1
Conditions d'admission / Horaires	page 2
Inscriptions / Annulation et absence / Tarifs	page 3
Restauration / Transport	page 4
Santé et accident / Responsabilités et assurance	page 5
Règles de vie / Petits détails pour faciliter la vie du centre.....	page 6
Le projet enfance jeunesse de la MJC de Vire / Projets pédagogiques	page 7
Recrutement des équipes / Préparation des séjours	page 8
Animations et activités.....	page 9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Votre enfant est inscrit au Centre Charles Lemaître pour les 3-5 ans ou Centre Olivier Basselin pour les 6-10 et 11-17 ans.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) est conventionnée avec la Commune Nouvelle Vire Normandie pour organiser et gérer les Centres de Loisirs. La MJC est une Association loi 1901 administrée par un Conseil d'Administration. Chaque centre est géré et coordonné à l'année par un salarié permanent de la MJC.

Nous souhaitons que ce document permette de favoriser les relations entre les familles et les équipes. Ce lien est important pour que nous puissions mieux connaître vos enfants et pour que vous puissiez mieux connaître notre manière de fonctionner et ce que nous proposons à vos enfants. Chaque parent sera toujours le bienvenu pour échanger avec nous.

LIEUX D'IMPLANTATION ET CONTACTS

**CHARLES
LEMAÎTRE
3 - 5 ANS**

RUE DE LA DELOTIÈRE

Tél : 07.67.81.74.64



**OLIVIER
BASSELIN
6-10 ANS**

RUE DE LA CHESNAIE

Tél : 02.31.68.17.81
07.82.96.28.25



**OLIVIER
BASSELIN
11-17 ANS**

RUE DE LA CHESNAIE

Tél : 02.31.68.17.81
07.82.96.28.25



CONDITIONS D'ADMISSION

Charles Lemaître

L'enfant devra
être âgé de 3 ans
au moins
et 6 ans au plus.
(Scolarisé
en maternelle)

Olivier Basselin

Être âgé de 6 ans
(scolarisé en
primaire à la rentrée)
à 17 ans.

Les familles devront :

- Procéder à l'inscription de l'enfant avant chaque séjour au secrétariat de la MJC (date limite à respecter).
- Fournir les indications claires des dates de présence de l'enfant,
- Fournir une attestation avec le quotient familial CAF ou MSA,
- Fournir le carnet de santé (vaccins)
- Préciser le mode d'arrivée et de départ de l'enfant au centre, s'il prend le car : son lieu d'arrêt, et s'il repart seul (+ de 8 ans) ou accompagné.
- Informer sur les allergies de l'enfant (alimentaire ou autres),
- Signer la fiche d'inscription.

Autres documents à fournir :

- Photocopie du jugement du tribunal concernant la garde/autorité parentale.
- Protocole concernant les allergies et les handicaps (P.A.I.).
- Fiche sanitaire à remplir et signer lors de l'inscription.

HORAIRES

Les horaires ont été organisés de façon souple et adaptés pour répondre au mieux aux demandes des parents.

Accueil le matin : entre 7h30 et 9h30

Les activités : de 9h30 à 17h

Départ le soir : entre 17h et 19h

Des horaires peuvent être modifiés lors des sorties.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la MJC, situé au rez-de-chaussée du 1 rue des Halles, 14 500 Vire Normandie, 2 semaines avant chaque vacances :

- de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 8h30 à 18h en continu les mercredis

Les inscriptions sont fermes et définitives.

Le règlement des frais d'inscription, des repas devront être réglés au moment de l'inscription.

Ces 2 semaines d'inscriptions permettent d'anticiper les effectifs d'encadrement, il est donc nécessaire de prévoir de s'inscrire sur cette période pour s'assurer de la disponibilité des places.

Inscriptions complémentaires pendant les vacances :

Possibilité en cours de vacances de procéder à des inscriptions complémentaires (pour une même semaine ou la semaine suivante). Si le centre est complet cette demande d'inscription peut être refusée.

ANNULATION ET ABSENCE

Les annulations sont possibles en amont de la période de vacance. Toute annulation pendant la période de vacance ne pourra donner lieu à remboursement (les effectifs d'encadrement étant déjà établis).

En cas d'absence justifiée (présentation d'un certificat médical ou tout autre document officiel), le remboursement de la ou des journées correspondantes est possible (inscriptions et repas). Cette demande de remboursement doit se faire auprès du secrétariat de la MJC dans les 15 jours qui suivent les vacances.

Toute annulation de repas doit être annoncée par les familles avant 9h30 le jour même de l'absence, sans quoi le repas sera facturé.

LES TARIFS

		Quotient 1 0 à 600	Quotient 2 601 à 900	Quotient 3 901 à 1300	Quotient 4 1301 à 1800	Quotient 5 1800
Vire-Normandie						
3-10 ans	journée	10,50 €	11,50 €	13,50 €	14,50 €	15,50 €
	semaine	50,00 €	55,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €
11-17 ans	sans repas	12,00 €	13,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €
Non Vire-Normandie						
3-10 ans	journée	13,50 €	14,50 €	16,50 €	17,50 €	18,50 €
	semaine	60,00 €	65,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €
11-17 ans	sans repas	14,00 €	15,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €

RESTAURATION



Les repas sont réservés et réglés au moment de l'inscription pour les 3-10 ans.

TRANSPORT

Matin

8h20: Pierre Mendès France
8h30 : Maison de Quartier Léonard Gilles
8h35 : Av G. Pompidou (arrêt bus M. Foubert)
8h37 : Av G. Pompidou (arrêt bus Malraux)
8h40 : Centre Olivier Basselin
8h50 : Centre Charles Lemaître
9h00 : Centre Olivier Basselin - Terminus

Soir

17h20 : Centre Olivier Basselin
17h30 : Centre Charles Lemaître
17h40 : Centre Olivier Basselin
17h42 : Av G. Pompidou (arrêt bus Malraux)
17h45 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus . M.Foubert)
17h50 : Maison de Quartier Léonard Gilles
18h00 : Pierre Mendès France - Terminus

Un bus assure un circuit de ramassage matin et soir, sur 3 quartiers de la commune de Vire.

Au moins un adulte sera présent dans le bus.

Ce service et ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

L'inscription au transport se fait au moment de l'inscription.
Merci de prévenir le centre en cas d'annulation ou d'absence.

SANTÉ ET ACCIDENT

Il est obligatoire de remplir et de signer la fiche sanitaire lors de l'inscription dans laquelle il est important que les familles mentionnent les particularités de l'enfant (traitement, allergies, alimentation, handicap, ...). Si l'enfant suit un traitement médical, les médicaments pourront lui être administrés uniquement sur présentation d'une ordonnance datée et signée de moins de 3 mois.

Les enfants ne seront pas acceptés en cas de maladie contagieuse.

En cas d'accident ou toute autre urgence nécessitant ou non une hospitalisation, les parents sont prévenus, les mesures d'urgences étant prises immédiatement sous la responsabilité du directeur.

Il pourra être demandé d'appliquer les consignes sanitaires gouvernementales en fonction de la période et de respecter les gestes barrières.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

La responsabilité de la MJC de Vire est engagée :

- dès la montée de l'enfant dans le bus le matin jusqu'à la descente du bus le soir, pour ceux utilisant le ramassage.
- au moment où l'enfant est pris en charge par un animateur à son arrivée au centre jusqu'à son départ du centre, accompagné ou seul (plus de 8 ans), si autorisation signée.

Si la personne responsable de l'enfant vient le chercher avant 17h, une décharge de responsabilité devra être signée au bureau de la direction du centre.

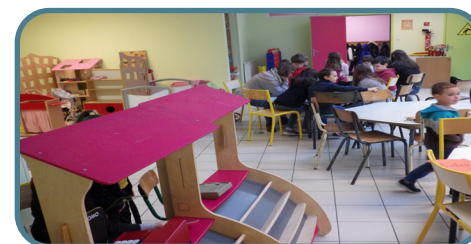
L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci est munie d'une autorisation signée du responsable légal de l'enfant, à sa sortie du centre ou à sa sortie du bus.

Dans tous les cas, la responsabilité de la MJC ne peut être engagée en dehors des heures d'ouverture du centre (7h30-19h).

En cas d'accident corporel : l'assurance de la MJC (MAIF) couvre jusqu'à hauteur de 1 400 € les frais médicaux (après remboursement de la sécurité sociale et de votre mutuelle).

Pour tout autre dommage matériel : l'assurance de la MJC peut intervenir selon les circonstances. Une déclaration sera faite auprès de son assureur.

La MJC n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'argent, de bijoux, objets de valeur, etc.



RÈGLES DE VIE

Au delà des spécificités de chaque séjour, des règles minimums régissent le fonctionnement de chaque centre : A savoir que chaque enfant et chaque adulte doit se conformer aux règles de vie en collectivité : respect des autres au niveau du langage, sur le plan physique, respect de soi (propreté), du matériel et de l'environnement. Tout manquement à ce règlement de base pourrait entraîner des sanctions voire une exclusion définitive du centre.

Interdictions à tous véhicules de pénétrer dans l'enceinte des centres, des parkings sont prévus à l'extérieur. Merci d'être vigilant en voiture aux abords des centres, contenu de la présence d'enfants en piéton.

PETITS DÉTAILS POUR FACILITER LA VIE DU CENTRE

Anticiper au maximum l'inscription au centre

Étiqueter les vêtements

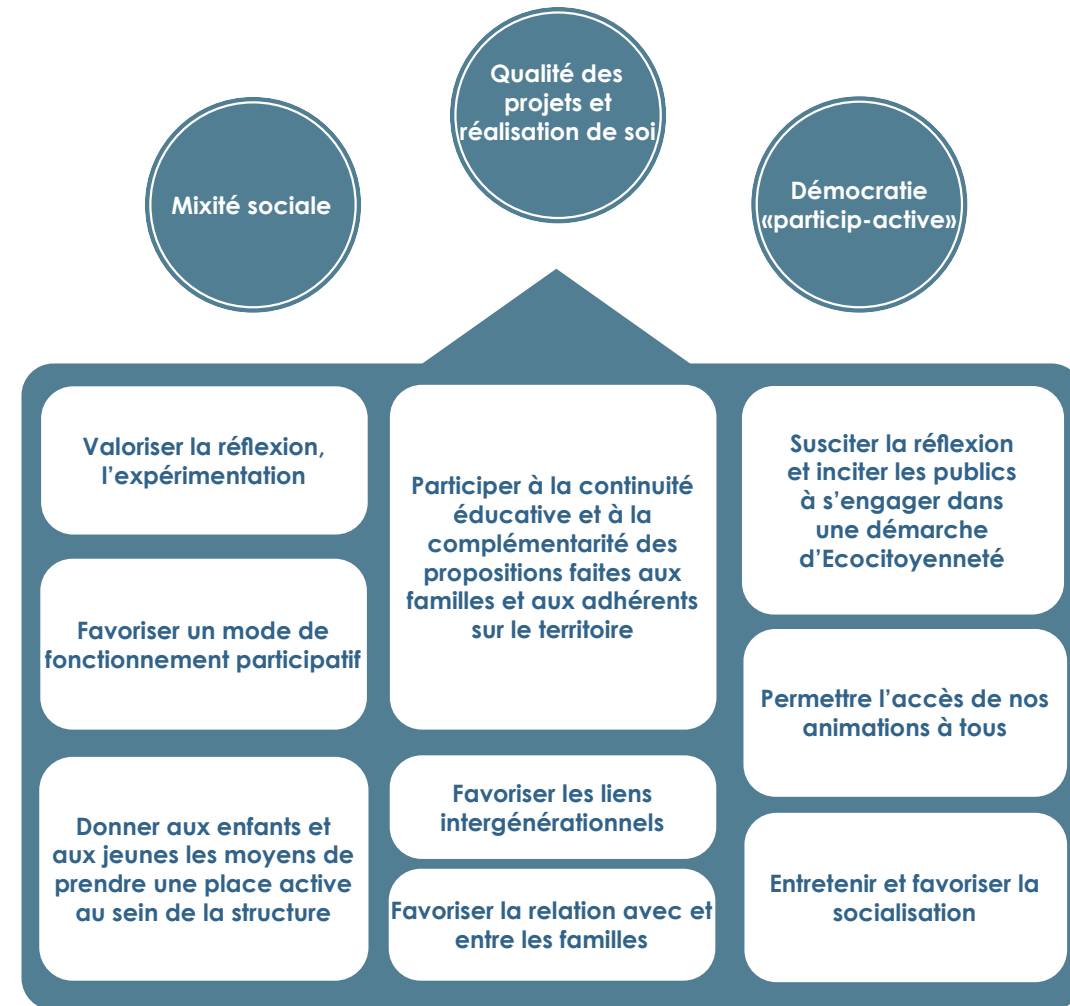
Avoir une tenue adaptée

Ne pas oublier le doudou pour la sieste

Prévenir pour les changements de coordonnées

Nous contacter au plus tôt en cas d'absence ou de retard

LE PROJET ENFANCE JEUNESSE DE LA MJC DE VIRE



PROJETS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique est un document de travail destiné à l'équipe d'animation. A ce titre, il s'agit d'un outil de référence pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs. A l'intérieur, on y trouve par exemple, les objectifs des centres de loisirs, le fonctionnement...

RECRUTEMENT DES ÉQUIPES

L'accueil de loisirs est encadré par des animateurs responsables, qualifiés et compétents. En plus de l'équipe d'animation, nous accueillons des stagiaires (BAFA, BPJEPS, DEJEPS...).

PRÉPARATION DES VACANCES

Chaque période de vacances est préparée lors de 2 ou 3 journées complètes. Lors de ces réunions, les équipes discutent et travaillent chaque séjour de manière différente, en fonction de l'âge des enfants, de la période de l'année, des projets menés ou des difficultés rencontrées lors des séjours précédents, et en fonction des sensibilités ou des envies particulières des équipes.

Ces réunions sont également des temps de formation sur les rythmes de l'enfant, les besoins des enfants selon leur âge, la législation, la sécurité, les départs en camping (consignes particulières de sécurité, de diététique et sécurité alimentaire...)

Pendant les séjours, les équipes se réunissent tous les soirs après le départ des enfants pour faire le bilan de la journée et préparer la journée du lendemain.



ANIMATIONS / ACTIVITÉS

Le fonctionnement des accueils de loisirs tend vers :

- L'épanouissement individuel : jouer, expérimenter, être valorisé et se sentir capable d'être en petit groupe, avoir des responsabilités et devenir autonome, être en sécurité.
- Le respect : de l'enfant et de sa famille, des capacités et difficultés de chacun, des centres d'intérêts de l'enfant, du développement de l'enfant et de ses besoins, des autres et du matériel et de son environnement.
- La citoyenneté : la liberté de choisir ses activités permet de développer ses centres d'intérêts, sa prise de décision et son autonomie. Le mélange des âges permet d'apprendre à prendre soin de l'autre, développer l'empathie, la co-responsabilité, la notion de partage.
- La bienveillance doit être au cœur des relations, elle passe par l'écoute, la remise en question, le non jugement, l'empathie, etc. Elle offre à l'enfant une sécurité affective et relationnelle, lui permet de grandir et s'épanouir en confiance, de développer le respect de soi, des autres et de son environnement.
- L'ouverture au monde : explorer, faire, manipuler, découvrir, apprendre... dans le respect du rythme de développement de l'enfant et de ses besoins. Développer ses facultés sensorielles, son autonomie, son apprentissage grâce à l'exploration et le jeu libre.

Concernant les activités ou les sorties proposées, en cas d'annulation (intempéries,...) aucun remboursement ne sera effectué lorsque sera proposée une animation de remplacement.



RESTONS EN CONTACT



mjc-vire.org



mjc@mjc-vire.org

MJC Vire Normandie : 02.31.66.35.10



Olivier Basselin : 02.31.68.17.81
07.82.96.28.25

Charles Lemaître : 07.67.81.74.54



MJC Vire Normandie - Page publique



[mjc.vire](https://www.instagram.com/mjc.vire)